

**DECISION PORTANT SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX  
DE LA MAISON DE L'HABITAT**

**Administration Générale - Décision 2016-09**

Le Président de l'Etablissement public territorial Grand Paris Grand Est,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°CT2016/01/26-01 en date du 26 janvier 2016 par laquelle le Conseil de territoire a pris acte des compétences dont dispose le Président et décide de lui déléguer une partie de ses attributions,

Vu le projet de convention de mise à disposition de locaux entre l'EPT Grand Paris Grand Est et l'association COULEURS D'AVENIR, située 18 rue de la Fraternité – 47300 Villeneuve sur Lot, et représentée par Monsieur Benoît MANGIN,

Considérant que cette convention a pour objet de mettre à disposition de l'association les locaux de la Maison de l'Habitat afin d'y conduire les réunions avec les membres du Conseil citoyen de Montfermeil,

**D E C I D E**

**Article 1** : De signer la convention de mise à disposition de locaux entre le l'EPT GPGE et l'association COULEURS D'AVENIR.

**Article 2** : La présente convention prend effet au 15 mars 2016, pour une durée de 6 mois, renouvelable par écrit un mois avant l'expiration de cette durée.

**Article 3** : Compte-rendu de la présente décision sera fait lors du prochain Conseil de territoire.

**Article 4** : Un exemplaire de la présente décision sera relié au registre des délibérations.

**Article 5** : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis
- Madame le Trésorier Principal de Montfermeil
- Monsieur le Directeur général des services

Le président soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte reçu  
à la Préfecture le :

**23 MARS 2016**  
Affiché - Notifié le :  
Le Président,  
Michel TEULET



Fait à Clichy-sous-Bois, le **23 MARS 2016**

Le Président,

Michel TEULET

« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig - 93100 Montreuil-sous-Bois. »

Etablissement Public Territorial - Siège | Hôtel de Ville de Noisy-le-Grand - Place de la Libération - 93160 Noisy-le-Grand | [www.grandparisgrandest.fr](http://www.grandparisgrandest.fr)